

COMMUNE DE VENTEROL  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

AR\_2025\_003

Agrément modulé 2025

Le Maire de Venterol :

ANNULE ET REMPLACE L' ARRETE AR\_2025\_002 DU 21/01/2025 POUR ERREUR  
MATERIELLE

- Vu l'article R.2324-24 du code de la santé publique ;
- Considérant les données prévisionnelles 2025 ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2025, la micro-crèche les Eterlous fonctionne avec la modulation de la capacité d'accueil suivante :

du lundi au vendredi : de 7 heures 30 à 8 heures 00 : 3 places  
de 8 heures 00 à 17 heures 45 : 10 places  
de 17 heures 45 à 18 heures 30 : 3 places.

Article 2 : La responsable technique est Mme Aurélie LEINER.

A Venterol,  
le 31 janvier 2025

Le Maire  
Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2025 004-210402343-20250131-AR_2025_003-AR